

**RAPPORT ANNUEL DU SPPG SUR LA LIBERTE DE LA
PRESSE EN GUINEE**

EDITION 2024

TITRE: 2024, “Année d’Obscurantisme en Guinée”.

SYNTHESE

Le syndicat des professionnels de la presse de Guinée (SPPG) est à son 3e rapport annuel sur la liberté de la presse. Tout comme les première et deuxième éditions, le rapport 2024 aussi revient sur des atteintes majeures commises entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Pendant cette période, 32 journalistes ont fait l’objet de séquestration et 16 arbitrairement arrêtés. Parmi les 16 interpellés et placés en garde à vue, 2 ont été jetés en prison à la maison centrale de Coronthie.

Parlant des cas d’agressions physiques, 2 journalistes d’un média public ont été sauvagement battus à Conakry par des militaires. L’extrême violence des coups reçus a fait déboîter l’épaule droite de l’un des journalistes agressés.

Les menaces et tentatives d’enlèvements qui ont visé plusieurs professionnels au cours de l’année écoulée ont fini par atteindre 1 journaliste kidnappé le 3 décembre en haute banlieue de Conakry. Avec cette autre façon de régler des comptes aux hommes de médias qui a pris de l’ampleur à partir du deuxième semestre de l’année, au moins 4 professionnels ont fui le pays avant fin décembre.

En matière de poursuites judiciaires, 2 des 3 procédures engagées contre des journalistes ont été traitées sur la base du code pénal, au détriment de la loi sur la liberté de la presse qui les protège contre la prison.

Sur le plan de mesures administratives liberticides, 4 radios et 2 télévisions privées sont fermées à Conakry par le ministère en charge de l'information depuis mai 2024, ainsi que leurs démembrements en régions. A ces cas de fermetures s'ajoutent 2 sites d'informations et 3 journalistes suspendus par la haute autorité de la communication pour des périodes allant de 3 à 9 mois.

Ce qui fait un total de 70 atteintes graves à la liberté de la presse en 2024, contre 23 l'année précédente. Il y a eu donc 47 cas de plus; soit 204% d'augmentation. Ces chiffres peu honorables étendus sur l'année donnent en moyenne près de 6 cas d'actes liberticides commis chaque mois.

Partant du nombre des atteintes recensées par zone, la capitale Conakry a encore battu le triste record pour la 3^e année consécutive avec 67 cas sur les 70, soit 95,71% des dérives enregistrées en 2024, suivi de la région administrative de Kankan qui compte 3 cas(4,28%): l'un à Kankan ville et les deux autres dans la commune urbaine de Mandiana.

Conakry, le 03 Février 2025

Le Bureau National